

«Spécial Kinésithérapeutes» : la collection de garanties AXA utiles à votre activité.*

L'exercice de la kinésithérapie, en cabinet ou en visite, nécessite une protection adaptée. C'est pourquoi AXA a réuni pour vous les garanties nécessaires dans la Multirisque Professionnelle « Spécial Kinésithérapeutes ».

- Protection de vos biens professionnels (locaux, agencements, matériel).
- Protection des conséquences financières de l'arrêt de votre activité.
- Responsabilité Civile Professionnelle, Informations juridiques et Assistance.

**Développez ainsi votre activité
en toute tranquillité !**

**Votre Interlocuteur AXA :
un professionnel sur
qui compter !**

Votre Interlocuteur AXA est un professionnel qui connaît les besoins en assurance des professionnels, et en particulier ceux liés à la Kinésithérapie. Il est à votre disposition pour vous présenter les garanties adaptées à votre activité et vous accompagner dans votre développement.

**Notre métier :
assurer la pérennité de votre activité.**

Choisir AXA pour protéger votre activité, c'est adopter pour partenaire un acteur phare de la protection financière des particuliers, mais aussi des artisans, commerçants et professions libérales. Grâce à des solutions performantes et adaptées à votre activité et vos besoins, AXA vous accompagne dans votre développement et dynamise votre capacité à entreprendre.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la "Protection Financière".

**MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE
ASSURANCE AUTO
SANTÉ
PRÉVOYANCE
RETRAITE
SUCCESSION
TRANSMISSION
PROTECTION JURIDIQUE**

www.axa.fr

Votre Interlocuteur AXA

AXA France IARD : SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Courtage Assurance Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre



l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572. Juridica : SA au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - AXA Assistance France : SA à Conseil d'Administration au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 - R.C.S. Nanterre - Entreprises régies par le Code des Assurances.

vivre Confiant

Ref. 680 021 - Crédit photo : Getty Images - Création : One



**Multirisque Professionnelle
«Spécial Kinésithérapeutes»**



**Être Pro,
c'est ne rien laisser au hasard !**

En tant que Kinésithérapeute, il est essentiel pour vous de protéger au mieux vos investissements. Vous devez donc envisager toutes les situations pour dynamiser et préserver votre activité. Que se passerait-il si par exemple :

- vous faisiez une mauvaise manipulation lors d'un soin ?
- un de vos patients se faisait voler son sac dans la salle d'attente ?
- votre matériel médical était volé lors d'une visite chez un patient ?

**Pour ne rien laisser au hasard,
découvrez la Multirisque Professionnelle
«Spécial Kinésithérapeutes» !**

* Selon clauses et conditions du contrat.



En sélectionnant des garanties spécifiques à votre activité, AXA peut répondre à vos exigences les plus précises...

« Je suis souvent amené à me déplacer avec du matériel médical. Que se passe-t-il si ce matériel est endommagé hors de mon cabinet ? »

Aucun problème ! La garantie Multirisque Professionnelle « Spécial Kinésithérapeutes » prévoit **une garantie Vol en tous lieux** pour votre matériel médical. Vous pouvez donc exercer en toute sérénité, tant dans votre cabinet que lors de visites.

« Mon activité repose beaucoup sur le bon fonctionnement de mon matériel médical. Suis-je garanti en cas de bris de machines ? »

Oui, la garantie est acquise en cas de Bris de Machines. De plus, la perte de revenus est **étendue au bris de machines**.

« Quelle est ma garantie contre un éventuel acte de vandalisme sur ma plaque professionnelle ? »

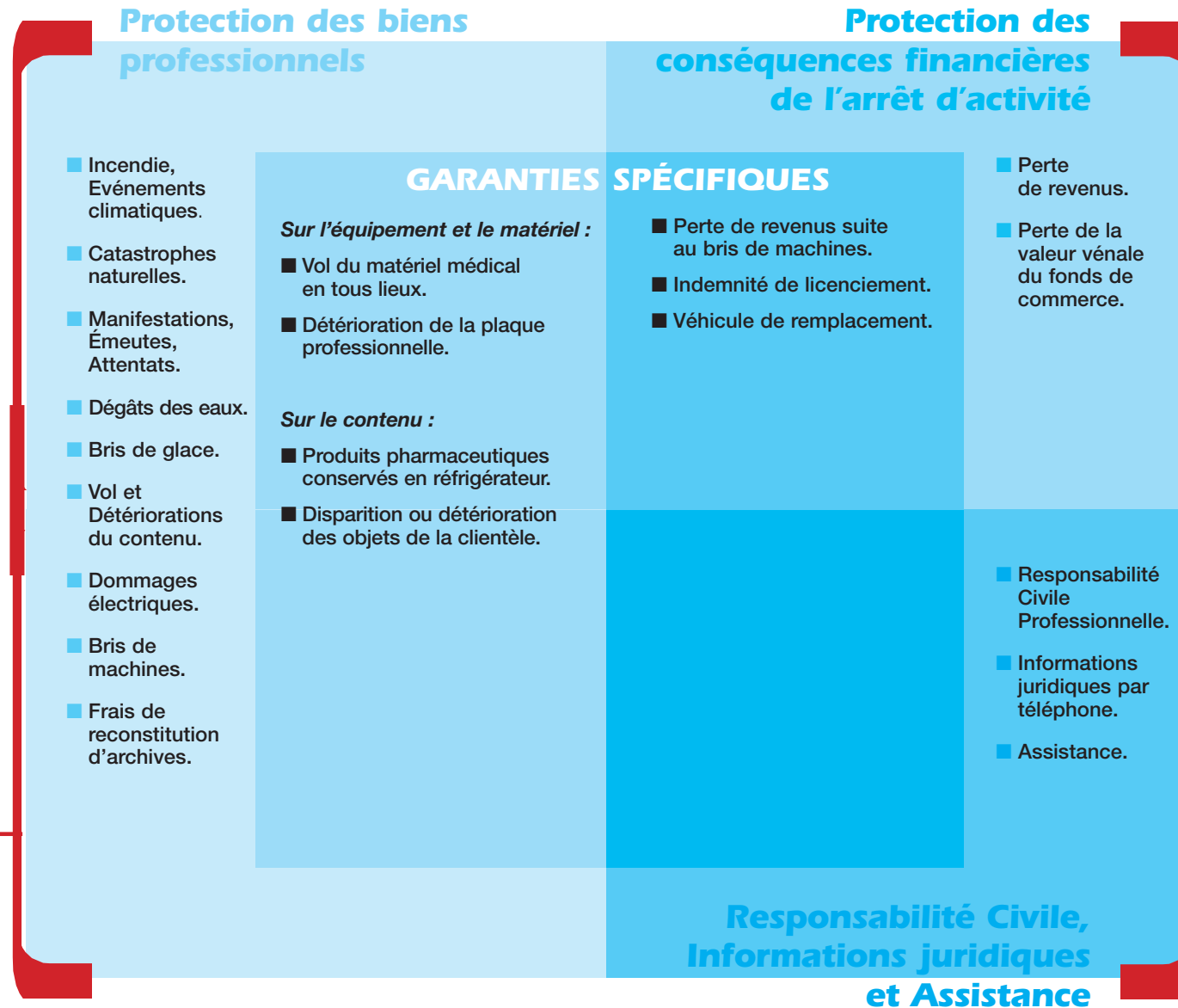
L'offre Multirisque Professionnelle « Spécial Kinésithérapeutes » comprend **une garantie Détérioration de la plaque professionnelle**. En cas d'acte de malveillance sur celle-ci, vous êtes couvert.



* Selon clauses et conditions du contrat.

“Spécial Kinésithérapeutes”

La Multirisque Professionnelle d'AXA qui prend les besoins de votre métier en main.*



« Suis-je assuré sur les produits pharmaceutiques ? »

Oui. Vous bénéficiez **d'une garantie sur les produits pharmaceutiques conservés en réfrigérateur**. Ainsi, si les produits que vous conservez au réfrigérateur, sont endommagés, vous êtes indemnisé.



« Si un de mes patients se fait voler des affaires en salle d'attente, est-il protégé ? »

Oui. **La garantie Disparition ou Détérioration des objets de la clientèle** prend en compte cette éventualité. Ainsi, si un de vos patients est victime d'un vol au sein de votre cabinet, il est couvert (dans la limite de 2 000 €).



Pour tout savoir sur la Multirisque Professionnelle “Spécial Kinésithérapeutes”, obtenir un devis gratuit ou pour toute autre demande, prenez contact dès aujourd'hui avec votre Interlocuteur AXA !